

## **CARA lance le dossier électronique du patient en Suisse occidentale**

**L'Association CARA, qui réunit les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud, a obtenu la certification selon la loi fédérale sur le dossier électronique du patient pour proposer un dossier de santé en ligne ou dossier électronique du patient (DEP). Dans la foulée, CARA a décidé de lancer son DEP dès le 31 mai prochain. Ce lancement sera suivi par une période de mise en place de quelques mois.**

La certification officielle confirme que le dossier de santé en ligne proposé par CARA satisfait aux dispositions strictes de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP). CARA fait ainsi partie des organisations autorisées à fournir des DEP. À partir du 31 mai 2021, il sera ainsi possible d'ouvrir son dossier sous [www.cara.ch/inscription](http://www.cara.ch/inscription) (actif dès le 31 mai 2021).

Dans un premier temps, la patiente ou le patient peut ouvrir son DEP et accorder un droit d'accès aux professionnelles et professionnels de la santé qui pourront alimenter le DEP et y consulter des données relatives aux traitements. Par la suite, les patients pourront consulter leurs données et gérer eux-mêmes leur DEP grâce au moyen d'identification électronique (MIE) fourni par les cantons membres et certifié par la Confédération. Le lancement sera suivi par une période de mise en place de quelques mois durant laquelle CARA et les cantons membres finaliseront toutes les fonctionnalités ainsi que les aspects liés à l'identification électronique.

Les cantons membres mèneront des campagnes de communication spécifiques pour promouvoir le dossier électronique du patient en fonction de leurs priorités. Le canton de Genève en particulier, pionnier du DEP en Suisse qui offre déjà un dossier électronique cantonal avec la plateforme MonDossierMedical.ch, encouragera ses utilisatrices et ses utilisateurs à ouvrir un dossier chez CARA avant de fermer définitivement MonDossierMedical.ch à la fin septembre 2021.

### **La qualité des soins renforcée**

Le dossier électronique du patient vise à améliorer les prestations de soins, à accroître l'efficacité des processus thérapeutiques avant tout par une meilleure coordination. Il permet ainsi d'augmenter la sécurité des patientes et des patients. Il contient les informations pertinentes déposées par les professionnelles et les professionnels de la santé, et les rend accessibles aux patients et aux professionnels autorisés. Grâce à la vue d'ensemble des examens et traitements réalisés, les prestataires de soins gagnent du temps et peuvent fournir un travail de meilleure qualité. En outre, en cas d'urgence, les services d'urgence peuvent avoir accès au DEP, prendre rapidement connaissance de l'historique du patient, des éventuelles allergies et contraindications et réagir de manière adaptée.

Actuellement, près de deux-cents prestataires de soins sont affiliés à CARA, dont l'ensemble des hôpitaux et cliniques sises dans les cantons membres. Toutes les professionnelles et tous les professionnels de santé qui souhaitent contribuer à la coordination de soins par un meilleur échange d'information sont invités à s'affilier à CARA.

### **La protection des données, une priorité**

Le cadre légal fixe des exigences très élevées en matière de sécurité et de protection des données. Les patientes et les patients sont les propriétaires exclusifs de leur DEP. Ils décident à quels prestataires de soins ils souhaitent donner accès et peuvent eux-mêmes consulter tous les documents enregistrés dans leur dossier. Il est également possible de limiter l'accès à certains documents en particulier et de confier à une personne proche la gestion du dossier. En permettant aux patients de garder le contrôle de leurs informations de santé, le DEP renforce leurs compétences en santé et leur implication dans le traitement.

Épalinges, le 28 mai 2021

### Contacts médias

Mauro Poggia, Conseiller d'État chargé du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé du canton de Genève, Président de l'Association CARA (jusqu'au 30 juin 2021) ; par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, 079 935 86 75, [laurent.paoliello@etat.ge.ch](mailto:laurent.paoliello@etat.ge.ch)

Jacques Gerber, Ministre chargé du Département de l'économie et de la santé du canton du Jura. Président désigné de l'Association CARA (dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021) ; 032 420 52 03, [secr.sic@jura.ch](mailto:secr.sic@jura.ch)

Anne-Claude Demierre, Conseillère d'État chargée de la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg ; 026 305 29 04, de 10h à 10h30

Mathias Reynard, Conseiller d'État chargé du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture du canton du Valais ; 027 606 50 90, [SSP-MEDIAS@admin.vs.ch](mailto:SSP-MEDIAS@admin.vs.ch)

Rebecca Ruiz, Conseillère d'État chargée du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud ; 021 316 50 04, [medias.sgdsas@vd.ch](mailto:medias.sgdsas@vd.ch)

### Démonstrations

Les journalistes souhaitant bénéficier d'une démonstration en ligne du DEP peuvent se connecter aux sessions suivantes :

28 mai 2021	9h00 – 9h20	<a href="#">Lien Webex</a>
	11h40 – 12h00	<a href="#">Lien Webex</a>
	14h00 – 14h20	<a href="#">Lien Webex</a>

Patrice Hof, secrétaire général de CARA, 078 914 02 69, [patrice.hof@cara.ch](mailto:patrice.hof@cara.ch)

### CARA en bref

L'Association CARA regroupe les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Valais et Vaud. Grâce à une approche coordonnée, CARA offre un dossier électronique du patient (DEP) unique à toute la population et tous les prestataires de soins des cantons membres. Les cantons membres veillent à la sécurité des données contenues dans les DEP de CARA.

[www.cara.ch](http://www.cara.ch)  
[medias@cara.ch](mailto:medias@cara.ch)